

Décision

Générale

colonial

Décision n° 673 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 673

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juin 1960

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro

30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois à passer à Pignicourt par Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) est actordé à M. Georges (Géo), Payeur de 2° classe, 3° échelon des Trésoreries de la France d'Outre-Mer-en service à Djibouti. M. Georges (Géo), elassé au groupe IL, indice 340, voyagera accompagné de ses quatre enfants respectivement âgés de quatorze ans et demi, treize, douze et dix ans et demi par voie aérienne à compter du 6 juillet 1960, date à laquelle il aura accompli un séjour administratif de trente mois et vingt et un jours dans le Territoire, Les frais de Voyage et de transport sont imputables au Budget de l'Etat (Ministère des Finance).